

	<p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<p>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE</p>	<p>COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT</p>
---	---	--	--

Valoriser plus, valoriser mieux

Nouvelle étape dans la politique française d'innovation

Mercredi 8 juin 2016

Les dix mesures

UN MANDATAIRE UNIQUE DANS LES UNITES MIXTES DE RECHERCHE (UMR)

Un mandataire unique est désigné pour gérer les relations entre les entreprises et les unités mixtes de recherche (UMR) afin de permettre d'accélérer la signature de contrats sur la propriété intellectuelle.

REPARTITION DES BENEFICES ISSUS DES BREVETS

La répartition des revenus issus de la propriété intellectuelle sera définie à l'avance par unité mixte de recherche. Cette mesure permettra de raccourcir la durée des négociations.

ASSOULISSEMENT DES CONTRAINTES DE RENTABILITE DES SOCIETES D'ACCELERATION DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (SATT)

L'obligation d'être rentable au bout 10 ans sera assouplie : l'échéance sera repoussée selon les SATT pour permettre d'investir dans des projets à plus long terme.

REORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DES SATT ET DIMINUTION DU DROIT DE VETO DE L'ÉTAT

- Pour les SATT les plus performantes et dont le premier bilan triennal est positif, l'Etat renonce en partie à son droit de veto. Il continuera à utiliser ce dernier notamment pour des projets d'investissement dans la maturation de la technologie. Cela permettra de simplifier la gouvernance et de responsabiliser les acteurs du territoire.
- La professionnalisation des conseils d'administration des SATT sera renforcée.

RAPPROCHEMENT DES INSTITUTS DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (IRT) AVEC LA RECHERCHE PUBLIQUE

Les IRT, plateformes technologiques, sont incités à se rapprocher à court terme de la recherche publique pour construire des collaborations fructueuses pour les deux parties.

AIDE AU FINANCEMENT DES FUTURS INSTITUTS CARNOT

Les instituts qui n'ont pas atteint les critères pour être labellisés Carnot seront soutenus, après sélection, à hauteur de 40 millions d'euros pour se mettre à niveau, dans le cadre des Tremplins Carnot.

TROIS EXPERIMENTATIONS POUR UN NOUVEAU MODELE DE STRUCTURE DE VALORISATION

A l'Université Pierre et Marie Curie, Paris Sciences et Lettres et Normandie Universités, de nouvelles structures de valorisation seront constituées, dans le but de rapprocher les chercheurs publics et les entreprises. Chacune des trois expérimentations sera différente, les objectifs et les indicateurs seront construits par les universités, en liaison avec le secrétariat d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Commissariat Général à l'Investissement.

DEUX EXPERIMENTATIONS DE FUSION D'INCUBATEURS ALLEGRE AVEC DES SATT

A Montpellier et à Bordeaux, les deux incubateurs publics vont fusionner avec les SATT, afin de rapprocher les start-ups de la recherche publique.

PROPOSITIONS D'EVOLUTIONS DE LA LOI ALLEGRE

Une mission sera lancée prochainement pour procéder à l'évaluation de la loi Allègre. Elle formulera des propositions sur les dispositifs facilitant la création d'entreprises innovantes par des chercheurs publics. Cette mission sera confiée à Jean-Luc BEYLAT et Pierre TAMBOURIN.